

4ème BELGIAN CLASSIC TT GEDINNE 29-30 AOUT 2009

REGLEMENT PARTICULIER

Art. 01 – Définition

Le C.R.M.B. (Classic Racing Motorcycles Belgium, www.crmb.be) fera disputer les 29 & 30 août 2009 une épreuve de motos classiques du championnat FMB et une épreuve IHRO. Les courses sont ouvertes aux pilotes belges et étrangers. Cette épreuve est régie par le code international FIM (Fédération Internationale de Motocyclisme), par le code européen UEM (Union Européenne de Motocyclisme), par le code national FMB (Fédération Motocycliste de Belgique), par le code IHRO (International Historic Racing Organisation) et par le présent règlement.

Pour des raisons exceptionnelles, ce règlement peut être modifié par le directeur de course en accord avec l'organisateur. Les changements éventuels seront communiqués aux pilotes avant le début des entraînements ou le départ des courses.

Ce texte est rédigé en français, néerlandais et anglais. En cas de doute au sujet de l'interprétation, le règlement en français est considéré comme officiel.

Art. 02 – Circuit

Circuit de Gedinne d'une longueur de 5050m. Les courses se déroulent dans le sens des aiguilles d'une montre.

Art. 03 – Capacité du circuit

Entraînements : Classe 1 : 48 motos

Classe 2 à 5 & classe 9 : 45 motos

Classe 6 & 7 : 30 side-cars

Course : Classe 1 : 45 motos

Classe 2 à 5 & classe 9 : 42 motos

Classe 6 & 7 : 26 side-cars

Parade : 60 motos

Art. 04 – Licences (voir Règlement Classic Bike FMB-BMB : www.fmb-bmb.be)

Une licence est obligatoire pour toutes les catégories y compris la catégorie 'Parade'.

Il existe 3 possibilités :

- Licence annuelle FMB Classic Bike
- Licence annuelle moto classique d'une Fédération Nationale reconnue UEM-FIM + **autorisation de sortie pour les étrangers**
- Licence 'une manifestation' à souscrire sur place. (Belges : 45€, Etrangers : 55€ assurance rapatriement incluse). *A partir de la 2^{ème} participation à l'aide de la licence 'une manifestation' une attestation médicale est exigée (contact FMWB : +32/(0)2/736.87.07)*

Art. 05 – Règlement technique, Equipement & Classes :

Pour les courses IHRO : voir règlements IHRO.

La catégorie Side-car Post Classique est admise au départ sous réserve de places disponibles sur les grilles de départ.

N.B. : THE AUTHENTICS

Voir *Règlement Classic Bike 2009 'Lansdowne'* de la FMB. Cette classe est réservée aux véritables machines de compétition 350 & 500 pré 1963 ou aux répliques identiques techniquement à l'originale, ainsi qu'à certaines machines Clubman jusque 1965. Pas de motos japonaises. Les Authentics 350 roulent avec les 350 Gr1 et les Authentics 500 avec les 500 Gr1. Numéros de course & couleurs de plaques identiques à ceux des 350-500 Gr1, mais précédés de la lettre **A**.

Voir 'Règlement Classic Bike' 2009 de la FMB : www.fmb-bmb.be

| Cyl./Cat. | Caractéristiques | Disque/N° | Classe |
|-----------------------|--|---------------------|---------------|
| Vintage | --> 31/12/1949, Voir Spécifications Techniques Classic Bike | Rouge/blanc | 1 |
| 50cc Gr.1 | --> 31/12/1972, Admission par disque interdite, Voir Spécifications Techniques Classic Bike | Rouge/blanc | |
| 50cc Gr.2 | --> 31/12/1972, Admission par disque obligatoire, Voir Spécifications Techniques Classic Bike | Rouge/blanc | |
| 200cc Gr.1 | --> 31/12/1972, motos de marque européenne | Noir/Blanc | |
| 200cc Gr.2 | --> 31/12/1972, motos de marque japonaise | Noir/Blanc | |
| 250cc Gr.1 | --> 31/12/1972, monocylindres 2Tps & 4Tps, bicylindres 4Tps culbuté | Vert/blanc | 2 |
| 250cc Gr.2 | --> 31/12/1972, autres types de moteur | Vert/Blanc | |
| 350cc Gr.1 | --> 31/12/1972, monocylindres 2Tps & 4Tps, bicylindres 4Tps culbuté | Bleu/Blanc | 3 |
| 350cc Gr.2 | --> 31/12/1972, autres types de moteur, Voir Spécifications Techniques Classic Bike | Bleu/Blanc | |
| 500cc Gr.1 | --> 31/12/1972, monocylindres 2Tps & 4Tps, bicylindres 4Tps culbuté | Jaune/Noir | 4 |
| 500cc Gr.2 | --> 31/12/1972, autres types de moteur | Jaune/Noir | |
| 750cc | --> 31/12/1972, moteurs 4 Tps | Blanc/Noir | 5 |
| Side-car Gr1 | Voir Spécifications Techniques Classic Bike | Blanc/Noir | 6 |
| Side-car Gr2 | Voir Spécifications Techniques Classic Bike | Blanc/Noir | |
| Side-car GP600 | --> 31/12/1950, Voir Spécifications Techniques Classic Bike | Blanc/Noir | |
| Side-car GP500 | 01/01/1951 --> 31/12/1972, Voir Spécifications Techniques Classic Bike | Blanc/Noir | |
| Side-car Gr3 | Voir Spécifications Techniques Classic Bike | Blanc/Noir | 7 |
| Side-car Post Classic | --> 31/12/1982, Voir Spécifications Techniques Classic Bike | Blanc/Noir | |
| Illimité | --> 31/12/1972, cylindrée maximale : moteurs 4Tps 1200cc, moteurs 2 Tps : 750cc | Blanc/Noir | 9 |
| The Authentics | Voir Spécifications Techniques Classic Bike, Addendum | A + Idem 350/500 | |
| Parade | Toute moto de valeur historique ou d'intérêt technique jusqu'au 31/12/1979 et que le propriétaire ne désire pas engager en compétition. Voir Spécifications Techniques 02.6. Seuls les délégués Classic Bike de la Commission Technique, en accord avec le Directeur de Course, sont autorisés à accorder une éventuelle dérogation. | | |

Art. 06 – Catégorie 'PARADE'

Une catégorie 'Parade' telle que décrite au 'Règlement Classic Bike' 2009 de la FMB est prévue au programme. Ce règlement sera STRICTEMENT d'application.

La catégorie 'Parade' n'est pas une catégorie de course et n'implique AUCUN esprit de compétition. Tout comportement (agressivité, irresponsabilité, ...) sur la piste ne correspondant pas à cet état d'esprit sera sanctionné par l'exclusion immédiate du pilote de la manifestation.

Art. 07 – Classe 8 : catégorie Post Classic 2 Temps

La classe 8 du championnat de Belgique Classic Bike de la FMB n'étant **pas** reprise au programme du Belgian Classic TT 2009, le CRMB propose, aux mêmes conditions d'engagement que pour les autres motos solos, une **COURSE N'ENTRANT PAS EN LIGNE DE COMPTE POUR LE CHAMPIONNAT CLASSIC BIKE DE LA FMB** pour les motos de la catégorie Post Classic 2 Temps Gr1, 2 & 3 (voir Règl Techn. Classic Bike FMB 2009). Un seul classement général (Gr1, 2 & 3) sera attribué. Cette course se disputera avec les classes 5 & 9 du championnat de Belgique Classic Bike FMB. Les motos de la catégorie Post Classic 2 Temps sont acceptées sous réserve de places disponibles sur la grille de départ, priorité étant donnée aux classes attribuant des points au championnat de Belgique Classic Bike 2009.

Art. 08 – Engagements

Le droit d'engagement est de 70€ pour les Vintage-50cc, 80€ pour les side-cars Gr1 & GP600, 120€ pour les autres solos & Parade, 130€ pour les autres side-cars, L'engagement pour une deuxième machine ou pour une 2^{ème} classe est de 70€, il est de 40€ pour toute machine ou classe supplémentaire.

Une réduction de 10€ est accordée aux membres du CRMB.

L'engagement est à renvoyer, **avant le 10 Août 2009** au plus tard, à :

CAMPION YVES
RUE DOCTEUR ELIE LAMBOTTE 243
BE-1030 BRUXELLES
BELGIQUE

(E-mail: belgianclassictt@crmb.be ; téléphone: +32/(0)2/425.89.91)

Paiement uniquement par versement au compte de :
(Chèques non-acceptés)

C.R.M.B., rue Docteur Elie Lambotte, 243 BE-1030 Bruxelles

Depuis la Belgique : 068-2166943-87

Depuis l'étranger : compte IBAN : BE67-0682-1669-4387

code SWIFT : GK CC BE BB

Communication: Belgian Classic TT 2009 (nom du pilote & catégorie)

Adresse de la banque :

Agence DEXIA, Grand'Rue 17, BE-7640 Antoing , Belgique

Le comité se réserve le droit de refuser l'engagement si la classe est complète.

Confirmation de l'engagement vers le 01/08/2009 par e-mail uniquement et à condition que la demande d'engagement soit complète (formulaire d'inscription et paiement).

Une photo de la moto ou du side est à joindre à la demande d'engagement.

Il est de la responsabilité du pilote et/ou du propriétaire de la moto de présenter une moto en règle d'éligibilité sous peine de se voir refuser l'accès à la manifestation, ceci sans remboursement des droits d'inscription,

Art. 09 – Accès au circuit et contrôle administratif

Les coureurs sont priés de retirer les documents permettant l'accès au circuit & au paddock le

Vendredi 28/08/2009 de 14h00 à 21h00 au secrétariat du circuit

Samedi 29/08/2009 de 7h00 à 12h00 au secrétariat du circuit

Le contrôle administratif (licence) est obligatoire avant le passage au contrôle technique. Il se tient au secrétariat du circuit le vendredi de 14h00 à 19h00 et le samedi de 8h00 à 12h00.

Le circuit est fermé le samedi et le dimanche à partir de 7h00.

Art. 10 – Pilotes débutants

Il est instamment conseillé aux pilotes débutants en championnat (ne pouvant justifier d'au moins une saison complète d'expérience dans un championnat équivalent) de porter une veste de sécurité, vert ou jaune fluorescent, au-dessus de leur équipement.

Art. 11 – Paddock

Le paddock sera accessible depuis le jeudi 27 Août à 8h00 jusqu'au mardi 1 Septembre 9h00

Art. 12 – Contrôle technique et éligibilité

Les contrôles d'éligibilité et technique (moto et équipement) sont obligatoires.

Ils se tiendront : Vendredi 28/08/2009 de 14h00 à 20h00

Samedi & dimanche 29-30/08/2009 au moins 1 heure avant l'entraînement

Art. 13 – Assurance

Le C.R.M.B. a contracté une assurance couvrant la responsabilité civile des pilotes en cas d'accident survenant au cours de l'épreuve (pendant les entraînements et les courses).

Art. 14 – Chronométrage

Nous utilisons des transpondeurs AMB pour le chronométrage des essais et des courses.

Vous pouvez louer un transpondeur sur place (prix de la location 15 €) auprès du collègue de chronométrage de la F.M.B. Si vous possédez un transpondeur AMB, il doit être en parfait état de fonctionnement et dûment chargé.

Art. 15 – Horaire

Samedi 29/08/2009 et Dimanche 30/08/2009

8h00 : début des entraînements

13h00 : début des courses

Courses : 6 tours sauf Classe 1 (Vintage-50cc-200cc) : 5 tours

Parade : série de 15'

Art. 16 – Podiums

Samedi 29 août et dimanche 30 août dans le grand chapiteau.

Les 3 premiers de chaque catégorie seront récompensés.

Art. 17 – Contrôle antidopage

Les samedi 29 et dimanche 30 août 2009, les participants (pilotes & passagers) peuvent être soumis à un contrôle anti-dopage et/ou d'alcoolémie.

Art. 18 – Cas particuliers

Les cas particuliers seront résolus par le directeur de course en accord avec les organisateurs.

Art. 19 – Officiels F.M.B.

Directeur de course : Marc Mouton

Directeur d'épreuve : Willy Vanwoensel

Directeur technique : Daniel Périlleux

Directeur chronométrage :

Directeur environnement :

Art. 20 – Officiels C.R.M.B.

Président : Jean-Pierre Capel (tel: +32/ (0)472/322716 ou capelracing@yahoo.fr)

Commissaire d'organisation : Yves Champion (tel: +32/(0)2/425.89.91 ou belgianclassictt@crmb.be)

Secrétariat de course : Yves Champion– Miguël Parrent – Marc Parfait

Art. 21 – Sécurité & Environnement

Gardez vos chiens en laisse. Circulation interdite en mini-moto, scooter ou mobylette dans le paddock. L'usage du tapis environnemental sur sol perméable est obligatoire. Les huiles usées, etc. doivent être éliminées dans les containers spéciaux disposés dans le paddock. Veuillez utiliser les sacs poubelles pour vos déchets généraux.

Approuvé par la FMB,

Le